



prescriptions d'un médecin retraité

Par **FRANCE1756**, le **06/12/2022** à **16:25**

Bonjour,

Etant médecin retraitée, j'ai le droit de faire des prescriptions à mes proches, selon les textes officiels; mais la pharmacie dans laquelle s'est présentée ce matin une amie avec une ordonnance en bonne et dûe forme refuse de la faire passer à la CPAM pour le remboursement de ses médicaments, au prétexte qu'elle n'est pas de ma famille; il semblerait que la CPAM du département refuse de rembourser les médicaments prescrits par des retraités pour les patients qui ne sont ni conjoint, ni enfants du prescripteur; et impossible de joindre la CPAM pour leur demander une explication...

Il semblerait que cela résulte d'une mauvaise interprétation des textes par les agents de l'assurance maladie.

Que puis-je faire ?

Merci pour votre réponse, et bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **06/12/2022** à **16:30**

Bonjour

Pour des infos précises, il faudrait contacter votre service relation professionnel de santé

Par **P.M.**, le **06/12/2022** à **16:35**

Bonjour,

En complément de la réponse précédente, je vous propose [ce dossier...](#)